

la province de Québec, ayant son siège à Montréal et pour lequel je fais la présente plainte.

Et j'ai signé,

Le REGISTRAIRE du Collège des médecins et
Chirurgiens de la Province de Québec.



PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

BUREAU DES MAGISTRATS DE POLICE

La dénonciation et plainte de Joseph Gauvreau, médecin de la cité et du district de Montréal, registraire du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, prise ce jour de à Montréal, lequel déclare:

1.—Je suis le Régistraire du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec et mon bureau est au No 294, est, rue Ste-Catherine, à Montréal:

2.—Je suis croyablement informé et j'ai juste raison de croire et de soupçonner et je crois et je soupçonne que M. de a depuis moins de six mois pris le titre de "DOCTEUR" trique dans cette Province, affichant sur une enseigne à exercer légalement la médecine, la chirurgie ou l'obstétrique dans cette Province, affichant sur une enseigne à son établissement (ou résidence) au No. (à Montréal) les mots suivants:

le tout contrairement à la Loi médicale de la Province de Québec, ledit encourant ainsi une amende de \$50.00 payable au Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, ayant son siège à Montréal et pour lequel je fais la présente plainte.

Et j'ai signé,

Le REGISTRAIRE du Collège des Médecin et
Chirurgiens de la Province de Québec.